

Dossier :	COUR-AU-BOIS NORD
Type de fiche :	Divers
Identification :	Topographie

Nb. de pages :	2
Actualisation :	12-04-1999

Thème :	Description générale de la topographie autour du C.E.T. et présentation de l'environnement paysager.
Topographie générale :	<p>Le C.E.T. de Cour-au-Bois Nord se situe sur la commune de Braine-le-Château en Brabant Wallon.</p> <p>Il est localisé au plan de secteur en zone d'extraction avec la surimpression ZR et fond bleu : zone à rénover en zone d'équipements communautaires et de services publics.</p> <p>Il se situe sur le versant Sud de la vallée du Hain en bordure de l'autoroute Bruxelles-Paris. Le C.E.T. de Cour-au-Bois s'inscrit dans un paysage très fermé qui ne permet que très peu de vues directes</p> <p>Le C.E.T. de Cour-au-Bois Nord est bordé :</p> <ul style="list-style-type: none"> · au Nord, par une zone d'extension d'habitat, une zone naturelle peu étendue et une zone forestière (Bois de Halle). · au Nord-Est, par une zone d'espaces verts le long de l'autoroute, une zone forestière, de l'autre côté de l'autoroute avec surimpression ZR (zone à rénover): en effet, se situe à cet endroit l'ancienne décharge du Bois de Halle en cours de réhabilitation; cette zone ainsi que toute la partie Nord-Est de la commune de Braine-le-Château sont affectées en zones rurales d'intérêt paysager. · à l'Est, par une zone agricole et d'espaces verts · au Sud-Est et au Sud, par une zone d'habitat · au Sud-Ouest, par une zone de parc résidentiel · à l'Ouest, par une zone d'espaces verts, une zone d'habitat et zone forestière, · au Nord-Ouest, par une zone d'espaces verts jouxtant le site et une zone d'habitat à caractère rural. <p>La morphologie locale est assez accidentée. Les dépressions se font sur de courtes distances, avec des pentes variant de 7 à 12%.</p> <p>Le Hain qui coule d'Est en Ouest, a profondément entaillé le plateau. La rive droite de la vallée culmine à environ 130 mètres, mais la rive gauche atteint parfois 150 m d'altitude.</p> <p>Le réaménagement de la décharge actuelle doit répondre aux prescriptions du plan de secteur, c'est-à-dire en zone d'équipements communautaires et de services publics.</p>
Environnement paysager :	<p>Les éléments les plus présents dans le paysage sont les boisements. En effet, si la rive gauche de la vallée du Hain est caractérisée par de vastes zones agricoles, la rive droite est par contre fortement boisée, avec, au Nord, le bois de Halle, vestige de la forêt de Soignes, et des boisements, pour la plupart privés, appartenant aux grandes propriétés bordant la décharge, et, çà et là, quelques zones agricoles.</p> <p>Fait typique dans le Brabant Wallon, l'habitat se présente sous différentes formes : tantôt noyau urbain ancien typiquement rural, tantôt lotissements modernes au bâti implanté en ordre ouvert, ou encore, bâti implanté à front de voirie le long des axes importants, et enfin, çà et là, quelques grandes propriétés. Cette grande hétérogénéité est partiellement dissimulée par les nombreux boisements implantés.</p> <p>L'autoroute traverse le paysage du Sud au Nord-Ouest et crée une rupture importante, avec toutes les nuisances que cela peut engendrer, notamment visuelles.</p>
Problématique du dôme :	<p>Le projet déposé par l'exploitant prévoit de réaménager l'ensemble de la décharge sous la forme d'un dôme culminant à plus ou moins 145 mètres d'altitude après tassement des déchets.</p> <p>Avant tassement, le dôme culminera à environ 155 mètres d'altitude, et il faudra +/- 10 ans pour que le tassement soit complètement achevé. Il faut remarquer que la plus grande partie du processus de décomposition des déchets s'effectuera au cours des 5 premières années, et on peut donc supposer qu'au terme de cette période, l'altitude du dôme se sera rapprochée de son altitude finale.</p>

	<p>Le projet de réaménagement du C.E.T. aurait pour résultat de donner au C.E.T. un aspect proche de celui existant avant l'exploitation de la sablière. Le point culminant de cette sablière selon une carte de relief datant de 1964, était alors de plus de 130 mètres, et le point culminant du dôme, après tassement des déchets, s'élèvera à environ 147,5 mètres. Or, à l'échelle du paysage, ces quelques 17,5 mètres supplémentaires constituent une modification minimale et très peu perceptible par rapport à l'état initial du site.</p>
Enquête :	<p>Une enquête a été réalisée d'octobre 1996 à janvier 1997 auprès des riverains du C.E.T. de Cour-au-Bois Nord par le Groupe d'étude habitat/territoire de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles dans le cadre de l'étude d'incidences réalisée par SERCO Engineering.</p> <p>Cette étude a été effectuée sur un groupe de 51 familles habitant dans un rayon de 200 mètres autour du C.E.T.</p> <p>Elle a montré qu'au niveau paysager, une certaine préoccupation des riverains vis-à-vis de la réalisation du dôme.</p> <p>Selon cette étude, la préoccupation des riverains par rapport à des modifications qualitativement négatives du paysage traduit davantage l'inquiétude habituelle et légitime vis-à-vis d'un changement qu'ils ne peuvent clairement appréhender dans leur environnement proche.</p>